

1er bilan de la Limitation à 80 km/h sur les routes

Fiche pratique publié le 02/08/2018, vu 1186 fois, Auteur : Me Erika THIEL

Les premier chiffres ont été publiés par les Préfectures, 1 mois après la mise en place de la limitation de la vitesse à 80 km/h sur certaines routes secondaires.

Les premier chiffres ont été publiés par les Préfectures, 1 mois après la mise en place de la limitation de la vitesse à 80 km/h sur certaines routes secondaires.

Les infractions relevées par radars automatiques et donc contrôle automatisé sur ces routes ont augmenté de 2.1% par rapport à l'année 2017, ce qui représente environ 500 000 véhicules a précisé Emmanuel BARBE le 31/07. Les véhicules immatriculés à l'étranger ont été davantage flashés par rapport aux véhicules immatriculés en France. Il a également précisé que 62% des véhicules flashés ont reçu un avis de contravention.

Lors d'interception de véhicules, une certaine tolérance a été pratiquée par les forces de l'ordre, mais cela ne sera plus le cas à compter du mois d'août.

Rappelons que les panneaux devaient tous être changés d'ici le 1er juillet sur ces routes afin d'afficher 80 et non plus 90.

?

+ D'ACTU SUR THIEL AVOCAT